

MUZIONI

- DIPUSITATA DA EIIa FILIPPI pà U GRUPPU « *Ghjuventù Naziunalista* »
- UGHJETTU : *Inventaire et constat de l'état des œuvres d'art en possession de la Collectivité de Corse.*

CONSIDERANT que l'accès à la Culture est un droit fondamental, à valeur constitutionnelle, reconnu au sein du préambule de 1946 ;

CONSIDERANT que la fusion opérée depuis 2016 rend urgent la nécessité d'un inventaire des œuvres d'art en possession de la Collectivité de Corse, en dehors des musées, du FRAC et centre méditerranéen de la Photographie dont les inventaires sont déjà réalisés ;

CONSIDERANT la volonté de la Collectivité de Corse de développer une politique d'achat d'œuvres d'artistes insulaires et internationaux, et l'avis favorable du CESEC concernant la charte éthique du mécénat ;

CONSIDERANT que cette politique tend à assurer la valorisation et la promotion de ces œuvres ;

CONSIDERANT que l'inventaire permet une traçabilité et une transparence et évite les risques de dégradation des œuvres ;

CONSIDERANT qu'un inventaire permettrait notamment une meilleure assurance des œuvres,

CONSIDERANT qu'à ce jour, aucune donnée n'est disponible en ligne sur l'état actuel de ce patrimoine artistique en possession de la Collectivité de Corse,

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

DEMANDE le recollement, dans un délai de 2 ans, de l'ensemble des œuvres d'art, sculptures, peintures, photographies, lithographies dont la Collectivité de Corse est propriétaire ou dépositaire, quand ces œuvres sont entreposées ou exposées en dehors des Musées du FRAC et du centre Méditerranéen de la Photographie.

PROPOSE une prise de photographies de ces œuvres afin de réaliser un inventaire, un catalogue et une mise en ligne pour permettre la dématérialisation de cette collection pour la valoriser et la rendre accessible au public,